

Saint-Hellier

Éducation nationale. Le maire espère avoir sauvé son école pour de bon

LES INFORMATIONS DIEPPOISES | mardi 29 août 2017

550 mots



Les parents d'élèves et le maire de Saint-Hellier ont réussi à obtenir du tribunal l'envoi d'un enseignant pour la rentrée (photo d'archives).

Le 19 juillet, le tribunal a donné raison au maire de Saint-Hellier quant au retrait d'un enseignant pour la classe unique. Alain Lucas souhaite en avoir fini avec ces procédures contre l'Éducation nationale et attend même un poste supplémentaire.

« J'ai dit à l'inspecteur d'académie que mon école ne fermerait pas », assure le maire de Saint-Hellier, Alain Lucas, au sujet de la suppression du poste d'un enseignant et donc de l'école du village.

L'étonnant courrier de l'inspecteur

Cela fait plusieurs années maintenant que la commune de Saint-Hellier se bat avant chaque rentrée pour conserver un enseignant pour sa classe unique. L'Inspection de l'Éducation nationale a fait savoir qu'elle voulait que les écoliers du village aillent dans les groupements scolaires les plus proches.

« Le 21 juin, l'inspecteur Frédéric Vaas, a envoyé un courrier aux parents, sans m'en avertir, pour leur dire d'inscrire leurs enfants ailleurs car l'école allait fermer, s'insurge le maire. Il n'a aucune compétence en ce qui concerne le placement des enfants dans les écoles. C'est au maire d'en décider ».

Nous nous sommes procuré ce courrier. Il présage : « Lorsqu'une commune ne dispose pas des postes d'enseignants nécessaires à l'accueil des élèves (ce qui sera le cas pour Saint-Hellier à la rentrée 2017) [...]. Il vous est possible d'inscrire votre enfant à proximité ».

Les enfants feront leur rentrée au village

La réaction du maire et des parents d'élèves, rassemblés au sein de l'association École coeur de nos villages, n'a pas trainé. Ils ont en effet déposé une requête auprès du tribunal administratif de Rouen fin juin. Le 19 juillet, le juge a rendu un référé en faveur de la commune, pointant du doigt l'absence de raisons valables de l'Éducation nationale et des irrégularités. « Compte tenu de l'absence de toute précision apportée par l'administration sur les critères l'ayant amenée à prendre la décision de suppression d'un poste d'enseignant alors que les effectifs sont soit stables, soit en voie d'augmentation, compte tenu de la création de nouveaux logements [...] l'exécution des décisions de l'inspectrice d'académie sur le retrait d'un emploi de professeur des écoles est suspendue ».

Une quarantaine d'enfants feront donc leur rentrée des classes au village, avec une semaine de quatre jours. L'État devra verser une somme de 1 000 € à la commune, notamment pour les frais d'avocat, s'élevant à près de 1 500 €.

« 2016 a été une année record, avec 10 naissances », se félicite Alain Lucas, qui voit de futurs élèves. « J'espère que je n'aurai pas à refaire ce genre de démarches tous les ans », conclut-il en refermant le classeur plein à craquer, où il range tous les documents relatifs à son combat pour conserver l'école du village.

Anaïs Grammatico